



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR09055DGAL

ARRÊTÉ du 24 août 2009

modifiant l'arrêté du 26 juin 2009 portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS)

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural et notamment ses articles D 661-1 à D. 661-11 ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 1993, modifié par l'arrêté du 15 juin 1999, fixant la liste des organismes interprofessionnels représentés dans les sections du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;

Vu l'arrêté du 29 avril 1996, fixant la liste des sections pour les semences et plants des espèces ou groupes d'espèces ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2009 portant nomination au comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;

Vu les arrêtés du 26 juin 2009 portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS) ;

Vu l'avis du comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;

ARRETE :

Article 1^{er}

L'article premier de l'arrêté du 26 juin 2009 susvisé, portant nomination des membres du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées est modifié ainsi qu'il suit :
1 - Au titre des représentants de l'Administration de la section « Vigne », les mots :

« Président de la section : M. DAIRIEN (Jean-Luc) ;
Secrétaire technique : M. ⇒ en attente ;
Président du CTPS : M. VIALLE (Paul) ;
Secrétaire Général du CTPS : M. LECLERC (Christian). »

sont remplacés par les mots :

« Président de la section : M. DAIRIEN (Jean-Luc) ;
Secrétaire technique : M. MAYOUX (Laurent);
Président du CTPS : M. VIALLE (Paul) ;
Secrétaire Général du CTPS : M. LECLERC (Christian). »

2 – au titre des représentants des utilisateurs de semences ou de plants, les mots:

« M. FRISSANT (Pascal);
M. HENRY (Patrick) - Vignerons Indépendants de France ;
M. ROUSSILLON (François) - Confédération des Coopératives Viticoles de France ;
M. TARLANT (Jean-Mary) - Confédération Nationale des Producteurs de Vins et Eux-de-Vie à Appellations d'Origine Contrôlées. »

Sont remplacés par les mots :

« M. FRISSANT (Pascal) - ;
M. HENRY (Patrick) - Vignerons Indépendants de France ;
M. ROUSSILLON (Jean-François) - Confédération des Coopératives Viticoles de France ;
M. TARLANT (Jean-Mary) - Confédération Nationale des Producteurs de Vins et Eux-de-Vie à Appellations d'Origine Contrôlées. »

Article 2

La Directrice Générale de l'Alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 24 août 2009.

Pour le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

La Directrice Générale

Pascale BRIAND